

GORAN JELISIC

Goran Jelusic

L'« Adolf serbe »

Date de naissance : 7 juin 1968

Origine ethnique : Serbe de Bosnie

Condamnation : 40 ans d'emprisonnement

Motifs : meurtres, sévices corporels, vol

Le verdict est tombé le 14 décembre 1999.

40 années de prison ont été requises par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) à La Haye pour les 31 chefs d'accusation (violations des lois et des coutumes de guerre, et crimes contre l'humanité) retenus contre Goran Jelusic et pour lesquels il a plaidé coupable en octobre 1998. Cette condamnation inclut les meurtres de douze personnes, des sévices corporels infligés à trois personnes et des vols commis au préjudice de divers détenus durant le mois de mai 1992, à Brcko, en Bosnie-Herzégovine. Lors de sa comparution initiale, le 26 janvier 1998, il a d'abord plaidé non coupable des 77 chefs d'accusation retenus contre lui, incluant celui de génocide.

Dans l'avion qui m'emmène en Italie où Goran Jelusic, surnommé l'« Adolf serbe » en référence à un tristement célèbre personnage de l'Histoire, est détenu depuis la fin mai 2003, je relis tranquillement le jugement et les notes en ma possession, afin de me replonger dans le dossier. Plus j'avance dans ma lecture, plus je me demande si je ne vais pas renoncer et rentrer immédiatement à Paris. Les horreurs des témoignages se succèdent, les images défilent dans mon esprit. Le visage d'un tueur, voire d'un monstre, apparaît. Mais qui a pu faire cela ? Quel être humain a pu commettre de tels actes ? Les questions se bousculent.

Arrivée devant la prison, j'attends l'interprète. Elle arrive et nous passons la sécurité. Un garde nous conduit dans le parloir prévu à cet effet. Une table, trois chaises, de hauts murs gris et une grande fenêtre aux barreaux épais. Le décor est en place. Quelques minutes plus tard, un jeune homme aux cheveux châtain, grand, rasé de près et vêtu de noir, arrive, des dossiers sous le bras. Un visage jeune et serein. Un sourire. Un regard direct. Une poignée de main franche. Pendant quelques secondes, je le prends pour un avocat s'étant trompé de rendez-vous tant il m'apparaît différent de l'image que je me faisais de lui encore quelques heures plus tôt. Mais non. C'est lui. Goran Jelisic est bel et bien devant moi.

Il s'assoit et échange pendant plusieurs minutes quelques propos en serbe avec la traductrice avec un plaisir non feint. Ne parlant pas d'autres langues, bien qu'il fasse des efforts en italien, il est confronté quotidiennement à des problèmes de communication au sein de l'établissement. Notre entretien commence. Je vais passer au total huit heures avec lui entre les 7 et 14 février 2007.

Le compte-rendu du procès relate qu'à partir du 30 avril 1992, des forces serbes, comprenant soldats, paramilitaires et policiers, venues de Bosnie-Herzégovine et d'autres régions de l'ex-Yougoslavie ont lancé une offensive visant à prendre le contrôle de Brcko (41 000 habitants, dont quelque 55 % de Bosniaques), municipalité de la Republika Srpska frontalière avec la Croatie. Cette ville, située au milieu du corridor de Posabina, était une cible essentielle et stratégique pour les Serbes. Ils expulsent les habitants croates et musulmans de leurs maisons. D'un côté, un grand nombre de femmes, d'enfants et de vieillards sont détenus dans le village voisin de Brezovo Polje. De l'autre, la plupart des hommes en âge de combattre (de 16 à 60 ans) et quelques femmes sont, quant à eux, emmenés au camp de rassemblement de Luka, une ancienne installation portuaire située au bord de la rivière Save. Ils y resteront approximativement du 7 mai à début juillet de la même année. Durant cette période, les prisonniers, des centaines selon les

témoignages reçus par le TPIY, feront régulièrement l'objet de campagnes d'élimination et de passages à tabac. Tous n'ont pas reçu le sort que Goran Jelisic devait réserver à certains d'entre eux et nombreux sont ceux qui ont obtenu des laissez-passer pour sortir ou ont été libérés.

C'est au commissariat de police de Brcko, où il arrive aux alentours du 1^{er} mai 1992 en provenance de Bijeljina, puis au camp de Luka, que Goran Jelisic a commis ses crimes. Il n'a alors que 23 ans.

Toujours selon les rapports d'audience, Goran a eu un comportement violent avec les détenus, qu'il frappait sans raison apparente, à coups de poings et de pieds, à l'aide de matraques ou de bâtons. Il est également coupable du meurtre de 12 personnes exécutées froidement. Certains d'entre eux ont été commis près du commissariat de Brcko selon un scénario toujours identique décrit par l'accusé lui-même. Après avoir conduit un interrogatoire, il emmenait les victimes dans une ruelle proche du poste de police et les exécutait le plus souvent de deux balles dans la nuque ou dans le dos tirées pratiquement à bout portant au moyen d'un pistolet Scorpion muni d'un silencieux. Les autres meurtres (dont celui d'une femme) ont été commis au camp de Luka, dans des conditions similaires. Certaines des personnes, majoritairement musulmanes, étaient contraintes de s'agenouiller, avant d'être tuées d'une ou deux balles dans la tête, le visage posé sur une grille métallique, permettant ainsi l'écoulement de leur sang dans la Save de manière à réduire au minimum le nettoyage après les exécutions. Un détenu croate a même eu l'oreille droite coupée avant d'être abattu. Les cadavres étaient ensuite transportés par les prisonniers eux-mêmes derrière les bâtiments et entassés dans des camions frigorifiques avant d'être mis dans des fosses communes. Des témoins ont déclaré que Goran prenait visiblement du plaisir à ce qu'il faisait. Sa position lui donnait un sentiment de puissance, de droit de vie ou de mort sur les prisonniers, celui d'agir selon son bon vouloir. Il tirait apparemment une certaine fierté du nombre de victimes qu'il avait lui-même exécutées. Des survivants auraient même

déclaré devant les juges qu'avant de boire un bon café le matin, il fallait qu'il tue de 20 à 30 personnes. Ce que l'accusé nie formellement. Des anciens détenus ajouteront lors du procès : « Pour nous, il était un Dieu. De lui dépendait notre vie ou notre mort ». Au printemps 1992, à Brcko et au camp de Luka, une atmosphère de terreur règne. La folie meurtrière est en route. Si des listes de noms de personnes à abattre semblent avoir été établies, il apparaît que Goran choisissait ses victimes au hasard. D'un autre côté, lors du procès, aucun élément n'a permis d'identifier la chaîne de commandement à laquelle il était rattaché. Pourtant, lors de notre entretien et d'après sa version, il est aisé de comprendre qu'il agit sur ordre. Accusé initialement de génocide, il en sera finalement acquitté. Le Tribunal n'ayant en effet pu prouver qu'il s'était fixé l'objectif particulier d'éliminer des personnes appartenant à une ethnie en particulier, notamment les Bosniaques.

Goran Jelusic a aussi reconnu lors de sa comparution initiale le 26 janvier 1998 avoir bel et bien été surnommé l'« Adolf serbe ». Certains témoins ont rapporté qu'il leur disait : « Hitler était le premier, je suis le second ». Goran Jelusic, qui se défend d'avoir prononcé de tels mots, explique énergiquement que ce surnom lui venait de son code radio. Il sourit même à ce souvenir tant il a l'air, à cet instant précis de son récit, de penser que ces propos sont totalement ridicules. Les policiers communiquaient grâce à des talkies-walkies et chacun avait un nom de code changeant régulièrement. Dans le camp de Luka, un hangar, tout le monde écoutait tout. « Un jour, on a entendu la voix de mon correspondant m'appeler Adolf. Même si le lendemain c'était Delta, c'était trop tard. » La légende était née.

Mais qui est Goran Jelusic ? Nous sommes en droit de nous le demander. Le procès a apporté peu d'éléments de réponses à cette question. Cependant, lors de notre entretien, il a décidé d'en dire davantage sur lui que pendant toutes ces années passées à La Haye. Pendant la rencontre, il est aisé de s'apercevoir qu'il choisit les sujets sur lesquels il accepte de s'étendre et ceux

qu'il préfère minimiser. Manipulateur ? Sans doute. menteur ? Peut-être. Bien qu'un air de sincérité se dégage profondément de lui. Comme quelqu'un devenu fataliste et qui n'aurait plus rien à perdre.

Goran Jelisic est né le 7 juin 1968 à Bijeljina. Avant la guerre, il n'a jamais été condamné pour des faits de violence. Il a, par contre, été jugé pour fraude et falsification de chèques, dans sa ville natale, au tout début des années quatre-vingt-dix. Il a alors été condamné à trois ans de prison. Le juge qui a participé à sa condamnation pour ces méfaits deviendra par la suite l'un de ses avocats à La Haye. Selon l'accusation, il aurait été libéré, avec d'autres, par les autorités serbes souhaitant disposer de plusieurs prisonniers de leur communauté afin d'enclencher avec le plus de « main-d'œuvre » possible leur processus de « nettoyage ethnique ». C'est ainsi que Goran Jelisic se serait retrouvé à Brcko avec un uniforme de police sur le dos, un pistolet Scorpion dans la main et muni d'une radio portative. Lors de nos échanges, l'intéressé reste très vague à ce sujet. Il ne parle pas de sa condamnation, ni de la raison de sa libération soudaine. Quelques mois de sa vie sont effacés dans son récit.

Son père, professeur d'économie, puis directeur d'une école secondaire à Bijeljina, et sa mère, qui avait arrêté de travailler pour raison de santé, ont eu deux enfants : une fille et Goran, de quatre ans son cadet. Comme bon nombre d'enfants d'enseignants, il n'aimait pas l'école et préférait « tourner autour de celle-ci plutôt que d'être à l'intérieur ». À l'inverse de sa sœur, très studieuse. Son passe-temps favori était la pêche, souvent en solitaire, parfois en groupe lors de compétitions locales. Vers 1986, il est engagé dans une société, la Poljoprivredno, la plus importante de la région à cette époque, comme mécanicien sur machines agricoles, travail qu'il effectuait encore avant la guerre. L'année suivante, l'heure du service militaire sonne. Il intègre pendant six mois une école d'officiers à Doboï et devient le meilleur élève de sa classe. Peu de temps après, il part dans un établissement similaire à Tuzla. Pendant six mois encore, il va travailler au sein des

services de renseignement, plus précisément dans l'investigation du terrorisme albanais. « Le premier semestre était difficile, car il fallait se lever tôt », précise-t-il. Mais il a tout de même la possibilité de rentrer chez lui aussi souvent que possible. Son devoir accompli, il retourne travailler au sein de la même entreprise.

Selon ses propos, en 1990, il est appelé en tant qu'officier de réserve à rejoindre la police militaire à Bijeljina. Uniforme qu'il aurait porté jusqu'à 1996. Durant sa première année à ce poste, il travaille surtout sur les trafics d'armes dirigés par les Bosniaques. « Certaines informations arrivent. Certaines se vérifient. Et quand un arsenal a été trouvé dans une mosquée, nous avons alors imaginé qu'une guerre se préparait. Je ne pensais pas encore à ce moment qu'elle se passerait en Bosnie-Herzégovine ». En 1991, en plein conflit entre les Serbes et les Croates, il est envoyé à Vukovar, en Croatie, jusqu'à la libération de la ville, puis à Pakrac, la ligne de front entre la Bosnie-Herzégovine et la Croatie. C'est là qu'il aurait été fait prisonnier par les Croates le 22 janvier 1992. Goran a déclaré que ses geôliers auraient tranché ses veines du pied et y auraient placé de la braise. Il aurait été détenu dans le camp de Pilana, situé dans une ancienne usine de bois, avec un militaire de Novi Sad (Serbie), abattu sous ses yeux pendant leur emprisonnement. Goran, ayant eu la vie sauve grâce à sa carte d'identité civile, précise qu'il aurait été forcé à regarder ce meurtre de sang-froid. Il a raconté cette histoire à certains détenus du camp de Luka, mais a nié cette version auprès des psychiatres de La Haye. Cependant, il me l'a confirmée lors de notre rencontre. Voulant prouver ses dires dans le parloir, il se baisse soudainement, d'un air convaincu, pour défaire ses lacets de chaussures et me montrer ses cicatrices.

Il revient à son récit et ajoute que dans sa cellule, alors qu'il était menotté, pendu par les pieds au moyen d'une chaîne, son esprit devenait confus. Il sentait la mort proche et les images de toute sa famille défilaient dans sa tête. Après trois jours de détention, ses geôliers le laissent pour mort dans

une pièce, en caleçon et couvert de sang. Il aurait été battu, sa mâchoire brisée et ses côtes cassées. Goran se réveille, se redresse et saute du premier étage du bâtiment pour tomber dans la neige. « Je voulais mourir ». Il marche jusqu'à la forêt et tombe inconscient. Lorsqu'il se réveille, il est allongé sur un lit dans une pièce inconnue. Il entend des voix dehors et pense que les Croates l'ont récupéré. L'idée du suicide lui passe encore par l'esprit. C'est alors qu'une femme en uniforme de la Croix-Rouge internationale entre, accompagnée de deux hommes. « Savez-vous où vous êtes ? » « Non ». « Êtes-vous un oustachi ? » « Non ». « Ils pensaient que j'étais Croate. » C'est alors que Goran leur raconte toute son histoire. Il précise que les informations peuvent être vérifiées auprès de son chef, Mladen Karan (en charge du contre-espionnage à Vukovar fin 1991). « Mes geôliers croates n'ont jamais été arrêtés pour ce qu'ils ont fait ». Il est ensuite transporté en hélicoptère dans un hôpital militaire à Banja Luka. Sa sœur, venue lui rendre visite, ne le reconnaît pas. « À 21 ans, j'avais connu la guerre, la prison. Je n'avais pas eu de vie ». Il rejoindra ensuite Bijeljina, son lieu de naissance, un mois avant le début de la guerre en Bosnie-Herzégovine même, où il restera un temps en convalescence. C'est là qu'il reçoit des menaces de mort par téléphone. Il apprend alors qu'il est le premier sur une liste de personnes à éliminer par les Bosniaques. Le 1^{er} avril, la guerre est déclarée dans la ville. Un ami musulman l'appelle et lui conseille de quitter la ville s'il ne veut pas mourir. « Je ne voulais pas partir », indique-t-il. Il raconte qu'un jour, après avoir emprunté la voiture de son père pour voir par lui-même la situation à Bijeljina, il se fait tirer dessus à un barrage musulman. Il rebrousse alors chemin et rencontre des miliciens de son bord qui lui demandent de les rejoindre car, disent-ils, son expérience militaire sera utile. « Ils m'ont demandé si j'avais peur. J'ai répondu que toutes mes craintes étaient parties en Croatie ». Les corps commencent à joncher les rues de la ville. « Des corps de Serbes. » Il pensait que le lendemain, « ce cauchemar serait terminé. » Alors que Goran donne une interview à un journaliste originaire de Serbie venu couvrir les événements, il l'invite à se rendre chez lui. Sur la route, un voisin musulman l'appelle par son prénom depuis le premier étage d'une maison et commence à tirer dans leur

direction. Il appelle immédiatement un commandant pour lui expliquer sa situation. Quelques minutes plus tard, l'armée arrive, arrête l'homme et l'emmène au poste, où des paramilitaires venus d'autres régions sont également présents. Les hommes commencent à battre le prisonnier. Puis Goran lui demande : « Pourquoi vouloir m'assassiner ? » et s'adressant à ses collègues : « Partez, je vais le tuer ». Il emmène le détenu dehors, tire en l'air et le fait passer pour mort. Avant de le laisser partir, il ajoute : « Prends tes enfants et va-t-en. Je t'ai sauvé la vie. Si tu reviens, nous serons tués tous les deux ». Cet homme serait toujours vivant.

Le 1^{er} mai 1992, Goran Jelisic est mobilisé à Brcko. « Les Serbes ont entendu dire que des militaires musulmans prévoyaient une attaque pour le 6 mai (fête serbe de la Saint George), un jour important pour nous ». La veille, le 5, un commandant lui demande de choisir 25 hommes pour se rendre dans Brcko. Ils étaient habillés en civil, mais possédaient des armes et des uniformes dans leurs sacs. Tous savaient que la position de cette ville était stratégique et que les Croates avaient également des vues sur ce lieu. Il fallait aussi couper les communications entre les unités bosniaques. La mission de Goran et de ces hommes était de prendre le poste de police. Une fois l'objectif atteint, ils devaient appeler des unités serbes stationnées hors de la ville. Les villages des alentours étaient aux mains des Musulmans. Ce même jour, la bataille fait rage. Des coups de feu pleuvent dans les rues. Il y aura des victimes des deux côtés. Le même jour, sur la route de l'hôpital dont les Musulmans voulaient prendre le contrôle, la troupe de Goran croise une femme musulmane âgée qui leur précise que la route est sécurisée. Ils essuient pourtant des coups de feu et Goran perd cinq de ses amis. À cette époque, Goran faisait partie de l'armée. Militaires et policiers serbes se partageaient alors la ville. Le 6 mai, le commandant de la police de Brcko, Aleksander Pantic, originaire de Bijeljina, annonce à Dragan Veselic, le chef de la police locale, que Goran Jelisic doit intégrer la police. C'est ainsi qu'il a reçu l'uniforme correspondant à son nouveau statut et qu'il est passé de militaire à policier, ce qu'il ne voulait pas. On lui a alors donné une liste

d'une vingtaine de noms, des Musulmans, qu'il fallait trouver morts ou vivants (criminels, violeurs, trafiquants d'armes, politiciens...). En tête, Mustafa Ramic, ancien maire de la ville, qui viendra témoigner contre Goran à La Haye. Au final, quinze d'entre eux seront retrouvés. Le premier à être arrêté est Amir Novalic, la quarantaine, accusé de viol sur une mineure de treize ans. « Avant de l'arrêter, je me suis rendu dans la maison des parents de cette jeune fille. Je ne peux pas décrire ce que j'ai vu dans ses yeux à elle ». Assis en face de moi, je constate que son regard part au loin. Se remémore-t-il la scène ? Mystère. Goran semble parfois si inaccessible et si présent à la fois. Amir se défend et nie le viol. Il avoue par contre une cache d'armes. Réelle. Au poste de police, Goran se trouvait avec le prisonnier dans un petit bureau adjacent à la cellule de « l'infamie », alors que ce dernier venait d'être passé à tabac par les membres d'un peloton d'intervention de la police. Amir Novalic, couvert de sang, s'empare d'une hache se trouvant dans la pièce. Il veut tuer Goran, qui se sauve en courant, mais dans la mauvaise direction. Il prend une chaise pour se protéger, mais est blessé au bras. Un militaire, un béret rouge, entre alors alerté par les cris et abat le prisonnier avec une rafale de fusil automatique. Goran se rend à l'hôpital pour être soigné et à son retour au poste, le commandant l'informe que dorénavant les prisonniers ne seront plus interrogés au commissariat, mais qu'ils allaient trouver un autre lieu. Ce sera le « centre » de Luka. Goran, à ce moment de l'entretien, préfère utiliser ce terme à celui de camp. Aux alentours du 7 mai, il y arrive. Le commandant de Luka, Borislav Pudic, aujourd'hui policier à Brcko, n'est jamais passé par La Haye. Lors de l'arrivée de Goran à Luka, plus d'une centaine de prisonniers étaient là, « il n'y en aura jamais plus de 200 », majoritairement Bosniaques, quelques Croates et peu de Serbes.

L'inspecteur en charge des investigations donne à Goran plusieurs noms de détenus qu'il doit aller chercher. Après l'un des interrogatoires, il donne l'ordre à Goran d'exécuter le prisonnier. « Je ne pensais pas pouvoir le faire. Je lui dis alors que d'autres peuvent s'en charger ». Il demande à l'homme de

sortir et d'attendre dehors. Dans le bureau, Goran tente de négocier. Il explique qu'il n'a jamais exécuté qui que ce soit avant. C'est alors que son interlocuteur lui répond : « Les balles valent plus cher que ta tête ». Goran prend le pistolet Scorpion automatique muni d'un silencieux que l'inspecteur lui tend, sort et abat froidement le prisonnier. « C'était mon premier meurtre et je ne l'oublierai jamais. »

Pendant les deux entretiens que nous aurons ensemble, je remarque que Goran a un visage et des yeux très expressifs. Parfois rieur ou plutôt fermé, communicatif ou réservé, il a du plaisir à raconter son histoire, ne s'effondre pas à l'évocation des faits et ses émotions varient selon le sujet abordé. La vie privée le dérange légèrement et le met mal à l'aise, mais pas les faits d'armes, qu'il narre parfois comme une histoire banale. Comme une énumération d'actes passés et digérés. Il fume quelques cigarettes, mais pas trop. Ce sont des denrées rares et chères en prison. Il est détendu, décontracté et ne se contredit pas dans ses propos. Il reste cohérent dans ses dires. Que penser ?

Pour Goran, originaire de Bijeljina, aucun des prisonniers n'était coupable. Il ne les connaissait pas, ne leur en voulait pas, n'étant pas de la même région de Bosnie-Herzégovine.

L'inspecteur, après le premier meurtre, le félicite. Goran sort aussi vite que possible du camp et se soûle. « Je savais que ce n'était que le début ». Jusqu'au 12 mai, des exécutions avaient lieu tous les jours. Goran allait par conséquent être ivre quotidiennement et avalé des calmants. « J'ai tué douze personnes. Chaque exécution ressemblait à la première. J'en étais malade. Je n'ai jamais rien eu contre les Musulmans de toute ma vie. » D'ailleurs, plusieurs d'entre eux, qui ne sont pas passés par le camp de Luka, viendront témoigner au Tribunal pénal international en sa faveur. Certains ajouteront même qu'ils ont du mal à croire tous ces faits qui lui sont reprochés et que

Goran a pourtant avoués. De nombreux témoins musulmans sont venus plaider en sa faveur, précisant qu'à chaque fois qu'il le pouvait, Goran les aidait. Plusieurs d'entre eux n'ont pas cru qu'il était capable de commettre de tels actes et d'autres ajouteront qu'avant le conflit, il menait une vie tout à fait ordinaire. Le 15 mai, Goran Jelisic est à bout. Il dit à son supérieur qu'il veut arrêter. Il n'est pas entendu. Quelques jours plus tard, il se rend dans une église, réfléchit et se tire une balle dans la jambe pour ne pas avoir à retourner à Luka. Il perd beaucoup de sang, tombe dans l'inconscience et se réveille à l'hôpital. Le même jour, quatre amis de Bijeljina viennent lui rendre visite pour le prévenir que les policiers de Brcko veulent le tuer car il serait devenu un témoin gênant. Il s'en sortira. Selon la défense, le 19 mai signe son dernier jour de présence à Brcko. « Je préférerais être militaire. Je ne voulais plus rejoindre la police. Soit ils m'auraient tué, soit j'aurais dû tuer encore. » Voici la version de l'histoire selon Goran Jelisic.

Pendant ce terrible mois de mai 1992, plusieurs rescapés venus témoigner raconteront que Monica, la fiancée de Goran, travaillait elle aussi au camp de Luka. Sujet sur lequel Goran ne s'étend pas pendant nos échanges verbaux. Mais c'est en novembre 1994, qu'il rencontre Anna, la fille d'un homme de son unité. Ils se marient en février 1995 et, en octobre de la même année, leur fils, Aleksander, voit le jour. À ce moment-là, ses yeux se mettent à briller.

Les années suivantes et jusqu'en 1998, date de son arrestation, Goran aura une vie tout à fait « normale », hormis « les cauchemars, même encore aujourd'hui ». Il a ouvert deux librairies spécialisées dans les livres scolaires et la formation professionnelle à Bijeljina. L'argent rentrait. Il roulait en Mercedes. « C'était une bonne période, si l'on peut dire. » En se rappelant cette époque, Goran devient très expressif. Presque heureux à l'évocation de ces souvenirs. L'avenir semblait devant lui, malgré tout le passé. Financièrement aisé, ce qu'il aimait tout particulièrement, amoureux et jeune père, tout avait l'air possible.

Arrêté le 22 janvier 1998 à Bijeljina, en Bosnie-Herzégovine, en vertu d'un mandat d'arrêt lancé par le Tribunal le 30 juin 1995, il a immédiatement été transféré à La Haye. Goran a entendu parler du TPIY pour la première fois en août 1995, « quand j'ai appris qu'un acte d'accusation avait été lancé contre moi ».

Goran Jelusic, un électron libre dans ce conflit, avait choisi pour avocat Veselin Londrovic, originaire de la même ville que lui, et qu'il connaissait déjà. Mais ce dernier n'ayant pas obtenu de visa, Igor Pantelic se charge initialement de sa défense. « Il m'a dit que si je voulais un petit châtime, je devais nier tous les faits et me présenter comme étant Goran Jelusic, alias Adolf. Mon défenseur a en effet dit au juge que j'étais fou, que je n'étais pas capable de suivre le procès et qu'il fallait m'envoyer dans un hôpital psychiatrique ». Cependant, le 6 avril 1998, l'expertise médicale le déclare apte à comprendre la nature des accusations portées contre lui et à suivre le procès en connaissance de cause.

Examiné par plusieurs médecins spécialisés lors de sa détention, suite à une ordonnance du Tribunal, Goran Jelusic a été dépeint par plusieurs experts comme ayant une personnalité perturbée, présentant des traits de caractère « limite » ou « borderline » et ce probablement depuis l'adolescence, quelqu'un d'antisocial et de narcissique, marqué notamment par une certaine immaturité. Il serait capable de manipuler et donnerait parfois plusieurs versions des mêmes faits. Il serait instable dans ses émotions, dans le jugement qu'il a de lui-même et celui qu'il porte sur les autres. Il serait impulsif et incapable de réagir avec maturité face à des émotions surtout lorsqu'elles sont contradictoires. Son âge émotionnel correspondrait à 17 ou 18 ans. Il aurait exprimé des remords infantiles. Mais il serait également la victime de ses perturbations. Les médecins ont déclaré qu'il ne souffrait d'aucune maladie mentale, mais de troubles profonds de la personnalité. Certains diront que celle-ci était marquée par la soif de remplir

un « vide » et le souci de plaire à ses supérieurs. Ces faits auraient contribué au passage à l'acte criminel. Il se serait soudainement retrouvé dans une position apparente d'autorité à laquelle rien ne le préparait. L'un de ses co-avocats, un Britannique (plusieurs se succéderont au cours de son procès), a souhaité préciser que les circonstances d'une guerre civile particulièrement violente telle qu'elle a eu lieu en Bosnie-Herzégovine sont différentes de celles que connaît une société en temps de paix. Ce que le psychiatre, lors de son témoignage, a confirmé.

Fin 1999, après un peu plus d'un an de procédure, la peine est fixée à 40 ans d'emprisonnement en première instance et confirmée en appel en juillet 2001. L'accusation a, de son côté, requis la condamnation à perpétuité. Elle ne retient, en effet, aucune circonstance atténuante décisive, mais accumule par contre plusieurs circonstances aggravantes : malhonnêteté avérée, comportement discriminatoire, enthousiasme pour commettre les crimes et soumission aux personnes d'autorité. La défense plaide sur un autre terrain en arguant que Goran aurait obéi à des ordres supérieurs, qu'il avait plaidé coupable (fait rare de la part des accusés devant ce tribunal) et coopéré avec le Bureau du procureur, qu'il avait exprimé des remords, qu'il était jeune à l'époque des faits et qu'il entretenait de bonnes relations avec les Musulmans. La Chambre a, de son côté, souligné le caractère révoltant, bestial et sadique du comportement de Goran, et le fait qu'il ait commis des meurtres et des mauvais traitements témoignant d'un mépris profond pour l'humanité et le droit à la vie. Elle est également convaincue des remords exprimés, et prend en considération son plaidoyer de culpabilité, son jeune âge au moment des faits, qu'il soit le père d'un enfant en bas âge et qu'il n'est jamais été condamné antérieurement pour crimes violents.

Selon Goran Jelusic, la vie de prisonnier à La Haye ressemble à celle d'un hôtel cinq étoiles. Les relations étaient excellentes avec tout le personnel de la prison. De son côté, il était en charge du blanchissage. Les visites étaient permises. Tous les prisonniers étaient ensemble avec pour seul ennemi, le

procureur. Goran ne croit pas en la justice de ce Tribunal. Il estime qu'il faut respecter toutes les victimes, pas seulement musulmanes, mais aussi serbes.

Avant de partir, je lui demande s'il a dit la vérité durant notre entretien. Goran répond : « Pourquoi mentirai-je ? Je suis ici ». Ses parents sont décédés il y a plus de deux ans. En instance de divorce, à la demande de sa femme, il ne voit plus son enfant qui grandit sans lui depuis plusieurs années. Une profonde blessure encore perceptible dans ses yeux. Aujourd'hui, il étudie le droit en prison, continue à suivre les dénouements du TPIY et reste en contact par courrier avec certains détenus libérés ou toujours emprisonnés. « Abandonné » de tous derrière les barreaux, Goran Jelisic, officiellement condamné jusqu'en 2038, mais qui pourra éventuellement être libéré vers 2015 (deux tiers de la condamnation sont obligatoires et, chaque année, selon le pays où la peine est exécutée, un certain nombre de jours peut être déduit pour bonne conduite), soit à presque 50 ans, voudrait devenir avocat. « J'éprouve un sentiment de culpabilité et je suis désolé pour tout ce qui s'est passé. Sans la guerre, je n'aurai jamais tué personne. C'était un lieu et un contexte particuliers. »

Il aura fallu en tout et pour tout une petite quinzaine de jours, ce qui ne représente rien dans le cours d'une vie normale, en mai 1992 pour qu'un amoureux de la pêche aimant rouler en Mercedes devienne un tueur à gage, alors que rien dans sa vie de mécanicien sur machines agricoles ne le préparait à commettre de tels actes un jour ou l'autre.